

**Communication du Conseil de l'IBPT  
du 15 décembre 2025  
concernant l'étude comparative des prix des services de  
télécommunications en Belgique et dans les pays  
voisins [tarifs d'octobre 2025]**



## TABLE DES MATIÈRES

1.	Executive summary .....	3
2.	Abonnements mobiles .....	5
2.1.	Comparaison internationale 2025.....	5
2.2.	Dynamique et évolution du marché .....	7
2.2.1.	<i>Influence d'un nouvel acteur du marché sur la dynamique du marché mobile belge .....</i>	<i>9</i>
2.3.	Conclusion .....	10
3.	Internet fixe et offres groupées.....	11
3.1.	Comparaison internationale 2025.....	11
3.2.	Dynamique et évolution du marché .....	13
3.3.	Conclusion .....	15
4.	Qualité des réseaux .....	17
Annexe 1.	Méthodologie .....	19

## 1. Executive summary

1. L'IBPT compare chaque année les prix des services de télécommunications en Belgique et dans les pays voisins. Cette comparaison a été réalisée pour la dernière fois en décembre 2024<sup>1</sup>. Les résultats de l'étude de cette année, qui sont basés sur les informations relatives aux plans tarifaires recueillies en octobre 2025, sont résumés et comparés ci-dessous avec ceux de l'édition précédente.
2. En 2024, l'IBPT avait conclu que les prix des services mobiles dans notre pays étaient très élevés en ce qui concerne les forfaits incluant une limite de données jusqu'à 10 Go, mais également que les prix pour les besoins plus importants en données étaient plus concurrentiels. En ce qui concerne les besoins allant de 30 à 70 Go, la Belgique était même la moins chère après la France.
3. Un an plus tard, l'IBPT constate que, en ce qui concerne les plus petits abonnements mobiles, la Belgique ne représente plus une valeur aberrante mais se situe désormais dans la moyenne. Outre une amélioration de la dynamique dans ce segment, on assiste aujourd'hui à une évolution identique pour les abonnements à très forte intensité de données. Celle-ci trouve son origine dans l'arrivée de marques secondaires telles que BASE, Mobile Vikings et hey! dans ce segment, donnant à notre pays une position plus concurrentielle que celles observées dans les pays voisins.
4. En termes d'internet fixe et d'offres groupées, comme l'année dernière, l'on observe que la Belgique fait généralement partie de la moitié la plus chère comparativement aux pays voisins, à l'exception des profils à faibles besoins. Pour les offres groupées les plus complètes, qui sont les plus populaires auprès des consommateurs belges, la Belgique est de loin le pays le plus cher.
5. Les marchés mobile et fixe ont montré une dynamique concurrentielle différente en 2025. Si l'on observe l'offre complète sur le marché mobile et pas uniquement les prix minimums, l'on remarque que les prix des abonnements des marques primaires sont restés généralement stables et n'ont légèrement augmenté que dans quelques cas. Toutefois, le prix minimum a diminué pour différents profils, principalement en raison du fait que les marques secondaires ont considérablement augmenté leurs volumes de données au sein des abonnements existants et sont aujourd'hui également actives dans le segment des abonnements à très forte intensité de données. En ce qui concerne le marché fixe, l'IBPT constate que les prix de la plupart des abonnements à l'internet et offres groupées fixes ont augmenté lors de l'année écoulée, généralement sans réelle amélioration de leurs caractéristiques. Cela vaut pour toutes les marques primaires, alors que les prix des marques secondaires sont restés pratiquement stables.
6. La différence de dynamique entre le marché mobile et le marché des offres groupées fixes s'explique partiellement par le fait que les consommateurs sont plus susceptibles de changer d'opérateur avec un produit standalone (mobile) qu'avec une offre groupée. En outre, la dynamique sur le marché mobile est influencée par l'arrivée d'un quatrième opérateur, DIGI, fin 2024. L'on ne constate pas encore d'effet sur le marché fixe étant donné que l'offre fixe de

---

<sup>1</sup> [Communication du 17 décembre 2024 concernant l'étude comparative des prix des services de télécommunications en Belgique et dans les pays voisins \[Tarifs d'octobre 2024\] | IBPT](#)

DIGI est, en cette fin 2025, uniquement disponible dans un nombre limité de communes. À terme, cela pourrait toutefois relancer la dynamique concurrentielle sur le marché fixe.

7. En outre, il s'avère qu'un pays où les prix sont élevés ne dispose pas nécessairement d'un réseau de meilleure qualité. Tant pour les réseaux mobiles que les réseaux fixes, il n'existe pas de lien clair entre le prix et la qualité. En France et aux Pays-Bas, il apparaît que, pour les réseaux fixes, une qualité élevée et des prix compétitifs ne s'excluent pas nécessairement.

## 2. Abonnements mobiles

8. Le présent chapitre compare les prix des abonnements mobiles en Belgique avec ceux des pays voisins. Pour chaque profil de consommation, l'abonnement le moins cher est sélectionné par pays et corrigé en fonction des parités de pouvoir d'achat en euros. La présente étude se concentre exclusivement sur les opérateurs détenant une part de marché de plus de 5 %, ainsi que sur leurs éventuelles marques secondaires. Vous trouverez une brève description de la méthodologie à l'annexe 1. Les profils présentent des besoins en données différents et nécessitent à chaque fois au minimum 200 SMS et 1 000 minutes d'appels.
9. Il convient de remarquer que le nouvel opérateur DIGI, qui a fait son entrée sur le marché à la fin de l'année dernière (décembre 2024), ne satisfait pas encore au critère de part de marché. Par conséquent, ses tarifs ne sont pas repris dans la présente analyse, conformément à la méthodologie. On notera que de nombreux autres acteurs du marché belge ne satisfont pas non plus à ce critère. Une liste complète des opérateurs mobiles est disponible sur le site Internet de l'IBPT<sup>2</sup>.
10. La présente étude se concentre sur la comparaison des prix pratiqués en Belgique avec ceux pratiqués dans les pays limitrophes. La communication de l'IBPT du 27 mai 2025 concernant les tarifs des services mobiles<sup>3</sup> comprend une analyse détaillée des tendances tarifaires de tous les opérateurs mobiles en Belgique et de la manière dont les consommateurs peuvent réaliser des économies.

### 2.1. Comparaison internationale 2025

11. La figure ci-dessous compare les offres les moins chères disponibles en Belgique avec celles des pays voisins en octobre 2025.

---

<sup>2</sup> [Liste des opérateurs mobiles | IBPT](#)

<sup>3</sup> [Résultats de la comparaison des tarifs des services mobiles en Belgique \[Tarifs appliqués en Q2 2025\] | IBPT](#)

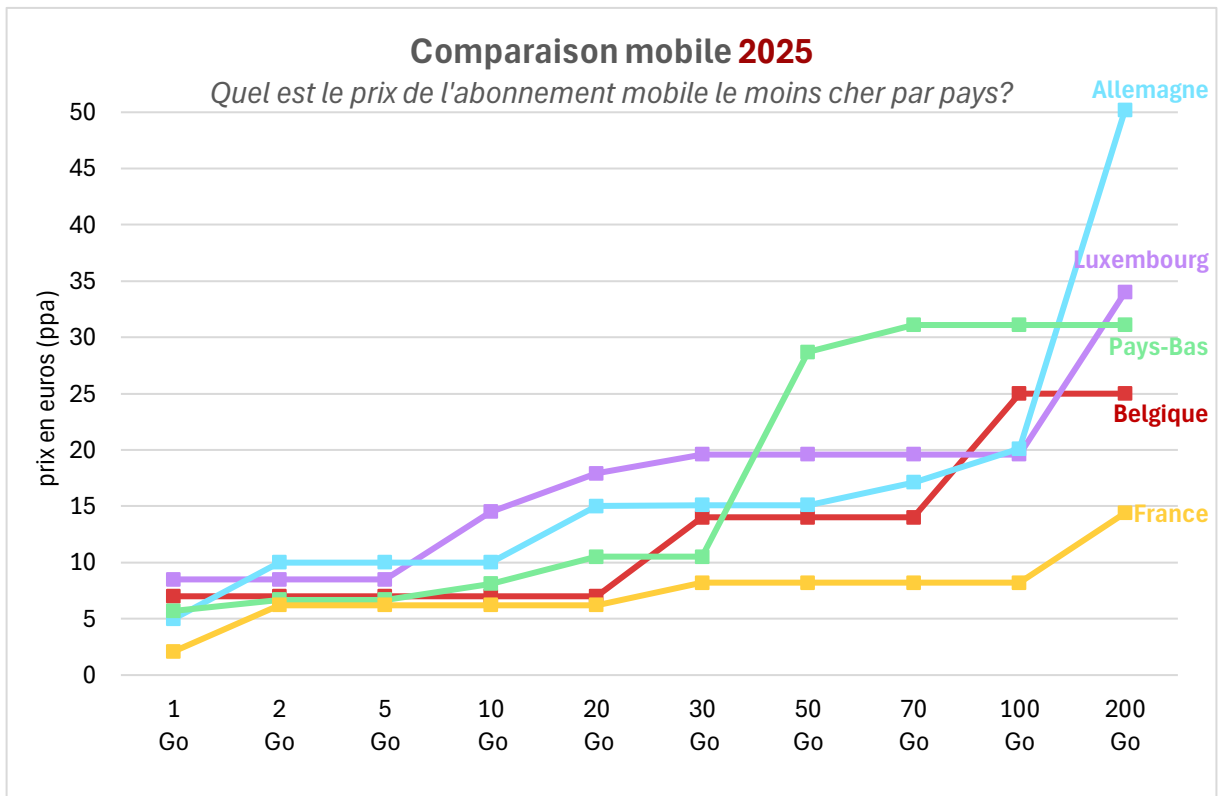


Figure 1. Prix mensuel pour l'abonnement le moins cher, en parités de pouvoir d'achat. Octobre 2025.

12. Comment se situe la Belgique par rapport à ses voisins en ce qui concerne ses abonnements mobiles les plus accessibles?
- 12.1. La **Belgique** se situe dans la moyenne en termes de prix pour les abonnements mobiles les plus faibles (jusqu'à 5 Go). Concernant les besoins en données moyens (10 à 20 Go), seule la France est moins chère. Concernant les besoins en données plus importants (30 à 70 Go), l'écart avec la France se creuse, mais la Belgique continue de faire partie des pays les moins chers. En ce qui concerne les besoins en données les plus intenses, la situation est mitigée. Pour 100 Go, notre pays est le deuxième pays le plus cher. Pour 200 Go, la Belgique est le deuxième pays le moins cher.
- 12.2. Le **Luxembourg** est relativement cher pour les petits profils (jusqu'à 5 Go) et est même le pays le plus cher pour les profils moyens avec des besoins jusqu'à 30 Go. Pour les profils suivants, le Luxembourg reste plus cher que la Belgique, à l'exception du profil avec des besoins en données de 100 Go pour lequel le Luxembourg est plus de 5 € par mois moins cher que la Belgique. Pour le profil le plus intensif (200 Go), les rôles s'inversent à nouveau et le Luxembourg est à nouveau considérablement plus cher que la Belgique.

- 12.3. L'**Allemagne**, en ce qui concerne les besoins en données jusqu'à 30 Go, se situe dans la moitié la plus chère. Pour les limites de données de 50 à 100 Go, les prix sont dans la moyenne. Enfin, pour le profil le plus intensif de 200 Go, l'Allemagne est le pays le plus cher avec une différence marquée: un consommateur belge ne paiera en effet que la moitié pour le même profil de consommation.
- 12.4. Les **Pays-Bas** se situent dans la moyenne en termes de prix pour les besoins en données jusqu'à 30 Go. En ce qui concerne les besoins en données moyens (50 à 100 Go), les Pays-Bas sont significativement plus chers que les autres pays analysés. L'écart par rapport à notre pays est le plus important pour le profil incluant 70 Go de données : un consommateur néerlandais paie le double par rapport à un consommateur belge. Pour le profil le plus intensif de 200 Go, les Pays-Bas se situent à nouveau dans la moyenne.
- 12.5. La **France** offre les prix les plus bas pour l'ensemble des profils. En outre, elle se situe significativement plus bas que les autres pays repris dans la présente analyse pour les besoins en données de 50 Go et plus. Pour le profil le plus bas (1 Go), la Belgique est plus trois fois plus chère que la France, avec une différence de prix de près de 5 € par mois. L'écart le plus important avec la Belgique est de 17 € par mois pour l'abonnement de minimum 100 Go de données, ce qui représente une différence de plus de 200 € sur une base annuelle.

## 2.2. Dynamique et évolution du marché

13. Le tableau ci-dessous compare, par pays, le nombre de marques commercialisant des abonnements répondant aux besoins des utilisateurs. Seuls les profils ayant connu des changements significatifs par rapport à 2024 sont repris.

	5 Go	70 Go	100 Go	200 Go
<b>Belgique</b>	9 (+1)	8 (+1)	8 (+2)	8 (+4)
<b>Luxembourg</b>	4	4	4	4
<b>Allemagne</b>	6	6 (+2)	6 (+2)	3
<b>Pays-Bas</b>	7	4	4	4
<b>France</b>	7	7	7	6

Tableau 1. Nombre de marques proposant un abonnement, par profil de besoins (2025) ; la différence avec 2024 est inscrite entre parenthèses.

- 13.1. En **Belgique**, le profil le plus intensif, à savoir 200 Go, a connu une évolution notable. Jusqu'en 2023, seules deux marques proposaient un tel abonnement dans notre pays (Orange et Proximus). Ces deux dernières années, plus de marques sont entrées en lice pour attirer les plus grands consommateurs de données : en 2024, Telenet et VOO ont également lancé de tels abonnements et ont été rejoints, en 2025, par les marques secondaires BASE, Mobile Vikings et hey!. En outre, TADAAM a étoffé ses services avec une offre mobile. La Belgique compte désormais huit fournisseurs dans ce segment, soit le nombre le plus élevé par rapport à nos pays voisins. Seul Scarlet ne vise pas ce segment pour l'instant. Dans la section suivante, nous démontrons que la dynamique concurrentielle accrue pour les profils les plus intensifs a entraîné la diminution de prix la plus importante (voir le tableau 2 ci-dessous).

- 13.2. Au **Luxembourg**, le nombre de fournisseurs est resté constant pour tous les profils.
- 13.3. En **Allemagne**, il est question d'une dynamique accrue pour les profils de 70 Go et 100 Go. Les marques secondaires, qui s'adressaient auparavant exclusivement aux besoins en données plus faibles, sont désormais aussi actives dans le segment des consommateurs de données plus intensifs. Pour le profil le plus intensif, avec au minimum 200 Go, elles n'ont toutefois pas encore d'offre.
- 13.4. Aux **Pays-Bas**, le nombre de fournisseurs est resté identique pour tous les profils. Les marques secondaires continuent de viser exclusivement les besoins en données plus faibles, tandis que les abonnements les plus intensifs sont uniquement proposés par les marques primaires.
- 13.5. La **France**, qui est de loin le pays le moins cher, affichait jusqu'à l'année passée le plus grand nombre de marques actives. Tant les marques primaires (Bouygues, SFR, Orange et Free) que leurs marques secondaires (Sosh, NRJ Mobile, Red-by-SFR) offrent des abonnements jusqu'à 100 Go. Comme au Luxembourg et aux Pays-Bas, le nombre de fournisseurs est resté constant en France.

14. Comment le marché a-t-il évolué par rapport à l'année dernière ? Le tableau 2 montre la différence de prix en parités de pouvoir d'achat en euros (EUR/PPA). Veuillez noter que l'évolution est présentée *par profil*. Les différences en termes de prix peuvent être dues à l'introduction de nouveaux abonnements, à des changements des prix des abonnements existants, ou à l'augmentation des volumes de données des abonnements – qui appartenaient avant à un profil inférieur – les faisant ainsi correspondre aux exigences d'un profil supérieur.

	1 Go	2 Go	5 Go	10 Go	20 Go	30 Go	50 Go	70 Go	100 Go	200 Go
<b>Belgique</b>	-7	-7	-7	-7	-7	0	0	0	0	-14
<b>Luxembourg</b>	0	0	0	0	-2	0	0	0	0	0
<b>Allemagne</b>	-5	0	0	0	0	-5	-15	-18	-15	0
<b>Pays-Bas</b>	-1	0	-1	0	-1	-16	+2	0	0	0
<b>France</b>	0	+4	+3	+1	+1	+2	0	0	0	+3

Tableau 2. Différence de prix en EUR/PPA par mois (octobre 2025 vs 2024). Arrondi à un euro.

- 14.1. En **Belgique**, les prix minimums n'ont augmenté pour aucun profil. Pour les profils jusqu'à 20 Go, il est question d'une diminution significative de 7 € par mois pour l'abonnement le moins cher disponible par rapport à l'année précédente. Il s'agit d'une conséquence d'une modification dans l'offre mobile de hey!, incluant plus de minutes d'appels et de SMS dans l'abonnement, ce produit répondant ainsi désormais aux exigences minimales des profils en question. Pour les abonnements de minimum 200 Go, les économies réalisées s'élèvent même à 14 €, du fait que les marques secondaires BASE, Mobile Vikings et hey! sont entre-temps également actives dans ce segment.
- 14.2. Au **Luxembourg**, pratiquement rien n'a changé au cours de l'année écoulée, sauf pour le profil 20 Go. Grâce à une modification de l'offre de Tango, les consommateurs peuvent désormais économiser 2 € par mois dans ce segment.
- 14.3. En **Allemagne**, on assiste à une diminution, d'une part, pour le profil le plus faible (1 Go) et, d'autre part, pour les profils avec des besoins en données de 30 à 100 Go.

La diminution des prix minimums était la plus prononcée pour les profils de 50, 70 et 100 Go. Ceux-ci sont 15 € à 18 € moins chers qu'en 2024. Cette évolution est due au fait que les marques secondaires Congstar et SIMon s'adressent aussi désormais aux clients ayant des besoins en données plus intensifs (voir tableau 1).

- 14.4. Aux **Pays-Bas**, les changements sont relativement limités, à l'exception d'un changement notable pour le profil de 30 Go. Concernant ce dernier, un consommateur peut aujourd'hui trouver un abonnement 16 € moins cher que l'offre la moins chère de l'année précédente. Cette diminution est due au fait que les marques secondaires Youfone et Simpel sont aujourd'hui actives dans ce segment.
- 14.5. L'année passée, la **France** était de loin le pays le moins cher concernant les abonnements mobiles et conserve sa position de tête en 2025. Il s'agit en revanche du seul pays de l'analyse comparative dans lequel les prix minimums ont augmenté pour plusieurs profils. Cela est entièrement dû aux réajustements opérés dans l'offre de certains opérateurs ; les prix pour ces profils ont légèrement augmenté, mais en échange d'un plus grand volume de données. Les consommateurs ayant des besoins en données plus faibles (< 30 Go) en font les frais.

### **2.2.1. Influence d'un nouvel acteur du marché sur la dynamique du marché mobile belge**

15. Le 11 décembre 2024, le quatrième opérateur de réseau national, DIGI, a lancé son offre mobile, avec un abonnement à prix très concurrentiel de 5 € par mois pour des appels et SMS illimités et 15 Go de données. Ce lancement a provoqué des changements significatifs sur le marché mobile belge. En quelques semaines, les opérateurs établis ont réagi comme suit :
  - 15.1. Le groupe Orange a directement adapté les abonnements de sa marque secondaire hey!. Les clients ont reçu à partir de ce moment des minutes d'appels et des SMS illimités et plus de données. De plus, le prix de l'abonnement le moins cher a été revu à la baisse. Grâce à ces modifications, hey! s'est directement retrouvé au même niveau que l'offre de DIGI tout en offrant la connectivité à la 5G.
  - 15.2. Via sa marque secondaire Mobile Vikings, le groupe Proximus a doublé les limites en matière de données des abonnements existants sans augmentation tarifaire. L'offre de Scarlet a également été enrichie avec plus de données mobiles.
  - 15.3. Le groupe Telenet a également revu à la hausse les limites en termes de données de sa marque secondaire BASE sans augmentation tarifaire.
16. Les réactions des concurrents se sont donc limitées aux marques secondaires. Les abonnements des marques primaires sont pour la plupart restés inchangés ou sont même devenus plus chers.
17. Un an après le lancement, on peut constater que l'arrivée de DIGI sur le marché produit toujours ses effets, mais que les offres concurrentes se sont quelque peu affaiblies. Ainsi, l'abonnement d'entrée de gamme de hey! à 5 € n'est plus commercialisé. Les autres opérateurs ont augmenté de manière régulière les volumes de données de certains abonnements, les consommateurs en ayant ainsi plus pour leur argent.

18. L'offre de DIGI a entre-temps évolué elle aussi. L'opérateur offre désormais trois abonnements, dont le moins cher coûte 3 € pour 5 Go. Les deux autres abonnements de 20 Go et 30 Go coûtent respectivement 5 € et 7 €. Alors que les appels et les SMS illimités étaient inclus auparavant vers tous les réseaux, les SMS ne sont désormais illimités que vers les numéros DIGI et les appels illimités dans l'abonnement le moins cher ne concernent que les appels vers les numéros DIGI. Pour le trafic vers d'autres réseaux, des coûts supplémentaires sont applicables.
19. L'arrivée du quatrième opérateur et le regain de dynamisme qui en découle sur le marché mobile ont dans tous les cas entraîné une diminution des prix minimums par rapport à l'année précédente pour les consommateurs ayant des besoins en données allant jusqu'à 20 Go (voir tableau 2).

### **2.3. Conclusion**

20. En 2024, les plus petits abonnements (jusqu'à 10 Go) en Belgique étaient encore bien plus chers que dans les pays limitrophes. Un an plus tard, la concurrence dans ce segment a fortement augmenté, harmonisant ainsi les tarifs avec ceux appliqués dans ces pays. En ce qui concerne ces abonnements, la Belgique ne fait plus office d'aberration négative et se positionne aujourd'hui dans la moyenne. L'entrée sur le marché de DIGI a joué un rôle crucial à cet effet.
21. Pour les profils avec des besoins en données de 30, 50, 70 et 100 Go, il n'y a aucun changement en Belgique par rapport à l'année précédente, alors qu'en Allemagne par exemple ce segment est devenu considérablement plus concurrentiel.
22. Pour le profil avec le besoin en données le plus élevé (200 Go), la Belgique figurait encore l'année passée parmi la moitié des pays la plus chère, mais fait aujourd'hui partie de la moitié la moins chère. Cette amélioration est principalement due à l'augmentation du nombre de fournisseurs, les marques secondaires s'adressant aujourd'hui également aux utilisateurs de données très intensifs.

### 3. Internet fixe et offres groupées

23. Le présent chapitre compare les prix des abonnements fixes et des offres groupées en Belgique avec ceux des pays voisins. Pour chaque profil de consommation, l'offre groupée la moins chère est sélectionnée par pays et corrigée en fonction des parités de pouvoir d'achat en euros. Par « offre groupée », l'on entend une combinaison de produits du même opérateur. Il n'est donc pas nécessaire que ces produits soient vendus comme un ensemble sous un seul nom. La présente étude ne porte que sur les opérateurs dont la part de marché est supérieure à 5 %, ainsi que leurs éventuelles marques secondaires. Une brève description de la méthodologie est disponible à l'annexe 1.
24. La présente étude se concentre sur la comparaison entre les prix pratiqués en Belgique et ceux pratiqués à l'étranger. Une analyse détaillée des prix de tous les opérateurs qui proposent des offres groupées en Belgique, de leur évolution par rapport à l'année dernière et des économies que les consommateurs peuvent réaliser se trouve dans la communication de l'IBPT du 20 novembre 2025 sur les tarifs des services fixes et des packs convergents.<sup>4</sup> La communication de l'IBPT du 24 avril 2024, qui décrit l'évolution des prix résidentiels pour l'internet fixe et les offres groupées depuis 2019, est également pertinente dans ce contexte.<sup>5</sup>
25. Le 1<sup>er</sup> octobre 2025, Orange Belgium a finalisé l'acquisition de VOO. La marque VOO sera progressivement intégrée à l'avenir.

#### 3.1. Comparaison internationale 2025

26. La figure ci-dessous compare les offres les moins chères disponibles en Belgique avec celles des pays voisins sur la base des prix d'octobre 2025. Les profils comportant une composante mobile nécessitent à chaque fois 10 Go, 200 SMS et 1 000 minutes d'appels. Les volumes de téléchargement pour l'internet fixe sont illimités, sauf s'ils sont indiqués par un astérisque, où 150 Go suffisent. La télévision nécessite un décodeur et 50 chaînes, sauf présence d'un astérisque, où 30 suffisent. « TF » signifie téléphonie fixe. Une offre groupée 4P comprend l'internet, la téléphonie mobile et fixe et la télévision.

---

<sup>4</sup> [Communication du 20 novembre 2025 concernant la comparaison des tarifs des services fixes et des packs convergents en Belgique \[Tarifs appliqués au 3<sup>ème</sup> trimestre 2025\] | IBPT](#)

<sup>5</sup> [Communication du 24 avril 2024 concernant l'évolution du prix des services télécoms fixes et convergents résidentiels depuis cinq ans \(de 2019 à 2024\) | IBPT](#)

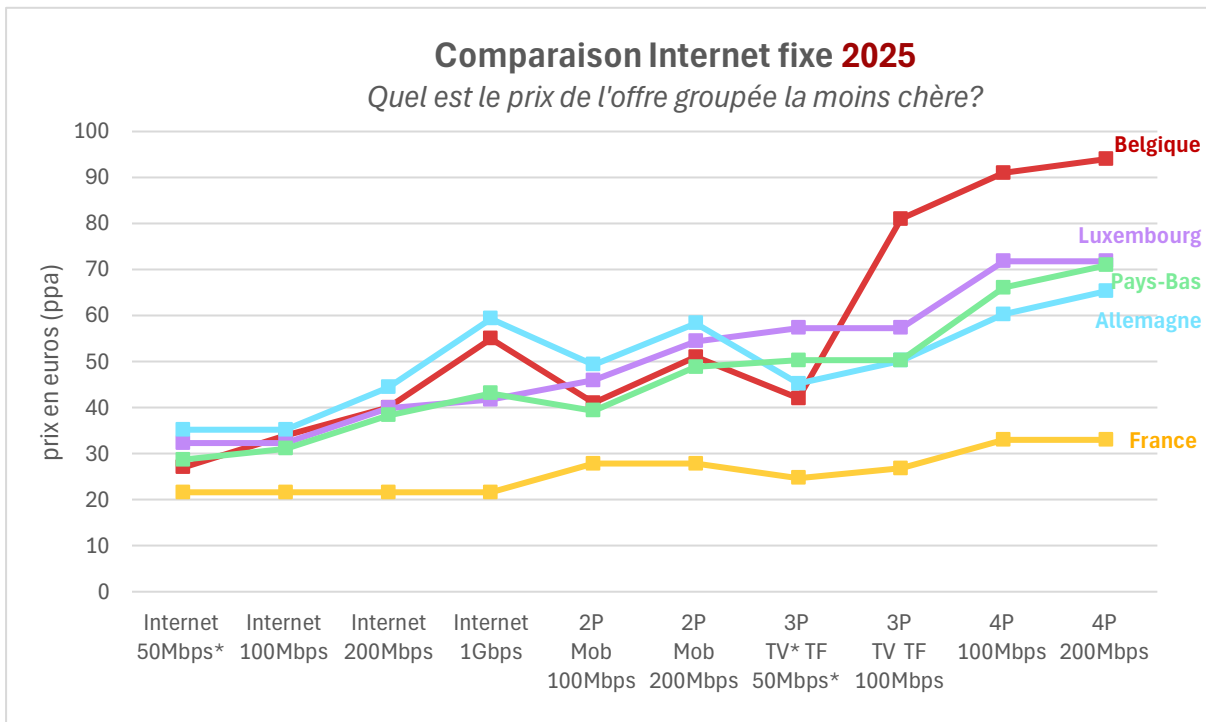


Figure 2. Prix mensuel pour les services fixes les moins chers (Internet standalone et offres groupées), en parités de pouvoir d'achat. Octobre 2025. \*Voir § 16

27. Comment les prix les plus bas pratiqués en Belgique se comparent-ils à ceux des pays voisins ?

27.1. Pour les différents profils, la **Belgique** figure généralement parmi la moitié la plus chère des pays. Surtout pour les offres groupées les plus complètes, qui sont les plus populaires auprès des consommateurs belges, la Belgique est de loin la plus chère.

- i. Notre pays se situe dans la moyenne pour l'Internet standalone à 200 Mbit/s. Pour les débits de 100 Mbit/s et de 1 Gbit/s, seule l'Allemagne est plus chère.
- ii. Pour un abonnement Internet standalone d'entrée de gamme d'au moins 50 Mbit/s et 150 Go de volume de téléchargement, la Belgique se positionne comme bon marché. Jusqu'en 2023, la Belgique faisait encore partie de la moitié plus chère de la comparaison dans ce contexte. Toutefois, depuis l'introduction des abonnements Internet de BASE en 2024, la Belgique est plus concurrentielle pour ce profil. Il est cependant important de noter que seule la Belgique propose encore des abonnements avec un volume de téléchargement limité.
- iii. En ce qui concerne les offres groupées 2P combinant l'Internet avec un abonnement mobile d'au moins 10 Go, la Belgique se situe dans la moyenne. L'Allemagne et le Luxembourg sont plus chers, tandis que les Pays-Bas et la France sont moins chers. Cela vaut pour les débits descendants de 100 et 200 Mbit/s.
- iv. Les offres groupées 3P fixes comprenant l'Internet, la télévision et la téléphonie fixe présentent une forte dichotomie. Lorsque 50 Mbit/s et un abonnement de télévision limité comprenant un minimum de 30 chaînes sont requis, l'abonnement de Scarlet entre en considération et le prix se situe en dessous de celui pratiqué en Allemagne, au Luxembourg et aux Pays-Bas. Toutefois,

lorsqu'une offre télévisée plus fournie est requise (au moins 50 chaînes), les prix belges sont considérablement plus élevés que dans les pays voisins, parce que Scarlet n'a pas d'offre correspondant à ces exigences.

- v. Pour les offres groupées 4P également, la Belgique est de loin la plus chère, avec une différence de prix jusqu'à environ 20 € par mois par rapport au deuxième pays le plus cher, à savoir le Luxembourg. Par rapport au pays le moins cher, la France, cette différence atteint même près de 60 € par mois.
- 27.2. Le **Luxembourg** se situe dans la moyenne en ce qui concerne l'internet standalone, mais lorsqu'il s'agit d'offres groupées, il est souvent le plus cher ou le deuxième plus cher.
- 27.3. En **Allemagne**, les prix de l'internet standalone, en particulier pour les vitesses de l'ordre du gigabit, sont relativement élevés. En ce qui concerne les offres groupées 2P, les prix sont également élevés. Pour les offres groupées 3P, l'Allemagne se situe dans la moyenne. Et pour les offres groupées 4P, elle est même la moins chère, juste derrière la France.
- 27.4. Les **Pays-Bas** sont souvent le deuxième pays le moins cher pour les abonnements à l'internet standalone et les offres groupées 2P. Pour les offres groupées 3P et 4P, les Pays-Bas se situent dans la moyenne.
- 27.5. La **France** est de loin le pays le moins cher. L'écart avec la Belgique est le plus important pour les offres groupées 4P avec un débit descendant de 200 Mbit/s, avec une différence de plus de 60 €. Sur une base annuelle, un tel profil belge paie 730 € de plus que son homologue français.

### 3.2. Dynamique et évolution du marché

28. Contrairement au marché mobile, sur lequel le nombre d'acteurs a considérablement augmenté ces dernières années, l'on ne constate pas de changement notable au sein du segment fixe concernant le nombre de fournisseurs actifs.
29. Comment le marché a-t-il évolué par rapport à l'année dernière ? Le tableau 3 montre la différence de prix en parités de pouvoir d'achat en euros (EUR/PPA). Il est à noter que l'évolution est présentée *par profil*. Les changements peuvent donc être dus à l'introduction de nouveaux abonnements, à des changements de prix des abonnements existants, ou à l'augmentation des volumes de données des abonnements – qui appartenaient auparavant à un profil inférieur – qui font que les formules existantes répondent dorénavant aux exigences d'un profil plus élevé.

	Internet 50 Mbit/s*	Internet 100 Mbit/s	Internet 200 Mbit/s	Internet 1 Gbit/s	2P Mob 100 Mbit/s	2P Mob 200 Mbit/s	3P TV TF 50 Mbit/s*	3P TV TF 100 Mbit/s	4P 100 Mbit/s	4P 200 Mbit/s
<b>Belgique</b>	0	0	0	0	-7	+3	0	+17	+14	+17
<b>Luxembourg</b>	0	0	-2	0	-6	-1	+3	+3	+2	+2
<b>Allemagne</b>	0	0	+4	-1	-1	+3	0	0	-5	-5
<b>Pays-Bas</b>	0	1	-6	-7	1	-3	+8	1	+9	1
<b>France</b>	-4	-4	-4	-9	-4	-4	-4	-4	-2	-2

Tableau 3. Différence de prix en EUR/PPA par mois (octobre 2025 vs 2024). Arrondi à un euro. \*Voir § 16.

- 29.1. Par rapport à 2024, les prix les plus bas pour l'internet standalone en **Belgique** n'ont pas changé. Pour les offres groupées plus intensives, les prix minimums ont toutefois augmenté de manière significative.
- i. L'année passée, VOO offrait l'abonnement 2P convergent le moins cher, tant pour les profils 100 Mbit/s et 200 Mbit/s. En raison d'importantes augmentations tarifaires appliquées par VOO, ce n'est plus le cas cette année pour les deux profils<sup>6</sup>. Ainsi, le tarif belge pour l'abonnement 2P avec 200 Mbit/s est plus élevé cette année que l'année précédente, alors que le tarif pour l'abonnement 2P avec 100 Mbit/s est justement devenu moins cher en raison des changements dans l'offre de hey!.
  - ii. En ce qui concerne également les abonnements 3P avec 100 Mbit/s et 4P, les offres de VOO qui étaient les moins chères en 2024 ont fortement augmenté, ces profils devenant plus chers dans notre pays par rapport à l'année précédente.
- 29.2. Concernant le **Luxembourg**, l'IBPT a remarqué en 2024 que les prix minimums évoluaient en général à la hausse. Cette année, l'évolution des prix minimums n'est, en revanche, pas uniforme. Les prix des abonnements à l'internet 2P et de l'internet standalone 200 Mbit/s ont diminué, à la suite de nouvelles offres ou d'offres plus étendues. Pour les profils 3P et 4P, le prix minimum augmente de 2 € à 3 €, et ce à la suite d'augmentations tarifaires de Lux Online.
- 29.3. En **Allemagne**, les prix minimums sont restés raisonnablement stables. Pour l'internet standalone avec 200 Mbit/s et les abonnements 2P avec 200 Mbit/s, les prix ont légèrement augmenté à la suite d'augmentations tarifaires de Freenet et Vodafone. Seules les offres groupées 4P ont connu une baisse des prix. O<sub>2</sub> succède à Vodafone en tant que fournisseur le moins cher.
- 29.4. Aux **Pays-Bas**, les prix minimums pour 200 Mbit/s et 1 Gbit/s ont diminué à la suite de baisses tarifaires chez Odido. L'abonnement à l'internet 2P de Youfone était également devenu moins cher. En 2025, Youfone a arrêté de fournir la téléphonie fixe avec les nouveaux abonnements. La marque n'entre ainsi plus en ligne de compte pour les profils 3P et 4P, alors qu'elle était encore la moins chère pour ceux-ci l'année passée. Par conséquent, Odido est aujourd'hui le fournisseur le moins cher pour ces profils, bien que ses abonnements 3P avec 50 Mbit/s et 4P avec 100 Mbit/s soient respectivement 8 € et 9 € plus chers que les offres de Youfone de 2024.
- 29.5. L'année dernière, la **France** était déjà de loin le pays voisin le moins cher. La concurrence s'y poursuit sans relâche et le montant le plus bas à dépenser pour répondre aux besoins a baissé pour chaque profil. Les diminutions de prix sont principalement dues aux baisses tarifaires des abonnements internet standalone, qui se répercutent ensuite sur les prix des offres groupées.
30. L'IBPT constate qu'en Belgique les marchés mobile et fixe ont été soumis à des dynamiques concurrentielles différentes au cours de l'année écoulée. Sur le marché mobile, la concurrence s'est intensifiée, principalement sur le segment des besoins les plus élevés, car de plus en plus

---

<sup>6</sup> Lors de la collecte de données précédente en octobre 2024, le prix de certains abonnements de VOO avait récemment connu une forte baisse. Malgré la communication reçue à l'époque par l'IBPT affirmant que ces baisses de prix seraient permanentes, il s'est ensuite avéré que ce n'était pas le cas.

d'opérateurs ont lancé des produits pour une utilisation intensive. En revanche, il n'y a pas eu de nouveaux lancements sur le marché fixe. Si l'on ne se limite pas aux prix minimums et que l'on considère les prix de l'ensemble de la gamme, les facteurs suivants peuvent être invoqués pour expliquer cette situation :

- 30.1. Sur le marché mobile, les prix des abonnements des marques primaires sont restés stables et ont légèrement augmenté dans certains cas. Malgré tout, le prix minimum pour certains profils a diminué, principalement du fait que les marques secondaires ont appliqué des augmentations considérables du volume de données dans les abonnements existants et sont aussi désormais actives dans le segment des abonnements très intensifs en données.
- 30.2. Sur le marché fixe, le montant minimum à payer en Belgique, principalement pour les offres groupées les plus complètes, a augmenté de manière significative par rapport à 2024, comme le montre le tableau 3. Si l'on ne considère pas seulement l'option la moins chère, l'IBPT constate que les prix de la plupart des offres d'internet fixe et des offres groupées ont continué à augmenter au cours de l'année écoulée, sans nette amélioration des caractéristiques. Cela vaut pour toutes les marques principales, tandis que les prix des marques secondaires sont restés pratiquement stables. Les plus grandes augmentations ont été enregistrées par VOO. Ainsi, les prix minimums en Belgique pour les offres groupées les plus complètes ont augmenté à un niveau largement supérieur à celui des pays voisins. L'IBPT ne peut que constater que la dynamique concurrentielle ne s'est pas améliorée dans ce segment.
- 30.3. La différence au niveau de la dynamique entre le marché mobile et le marché fixe s'explique au moins en partie par le fait que les consommateurs changent plus rapidement d'opérateur avec un produit standalone qu'avec une offre groupée. L'évolution du marché mobile a également été stimulée par l'arrivée du quatrième opérateur, DIGI, fin 2024. L'on ne constate pas encore d'effet de cette arrivée sur le marché fixe étant donné que l'offre fixe de DIGI est uniquement disponible dans un nombre limité de communes. À terme, cela pourrait toutefois relancer la dynamique concurrentielle sur le marché fixe.

### **3.3. Conclusion**

31. À l'exception du profil d'entrée de gamme de l'internet standalone avec une vitesse requise de minimum 50 Mbit/s et un volume de téléchargement limité à 150 Go – pour lequel le produit retenu pour la Belgique n'est en réalité pas comparable dans un contexte international car seul l'internet illimité est offert dans les pays voisins – la Belgique fait partie des pays les plus chers en termes d'internet standalone. Pour l'internet gigabit, notre pays se profile comme très cher, précédé seulement par l'Allemagne.
32. En ce qui concerne l'offre groupée 2P combinant l'internet avec un abonnement mobile d'au moins 10 Go, la Belgique se situe dans la moyenne. L'Allemagne et le Luxembourg sont plus chers, tandis que les Pays-Bas et la France sont moins chers. Pour les offres groupées 3P fixes plus légères combinant l'internet, la télévision et la téléphonie fixe (50 Mbit/s et un abonnement de télévision limité comprenant un minimum de 30 chaînes), le prix est avantageux, voire moins cher qu'en Allemagne et aux Pays-Bas. Pour les offres groupées 3P plus intensives avec une vitesse de téléchargement d'au moins 100 Mbit/s et un minimum de 50 chaînes de télévision, le prix en Belgique dépasse de loin celui de tous les autres pays voisins. C'est également le cas pour les offres groupées 4P.

33. Les augmentations tarifaires de VOO ont eu un impact considérable sur les résultats de la Belgique. Après une évolution positive des prix pour les offres groupées les plus complètes vers les prix des pays voisins, la Belgique se trouve à nouveau seule au sommet.
  
34. Compte tenu de ce qui précède, on peut affirmer que la Belgique peut encore être considérée comme plutôt chère à très chère pour l'internet fixe et les offres groupées, à l'exception des deux profils ayant de faibles exigences.

## 4. Qualité des réseaux

35. Pour expliquer la différence de niveaux tarifaires entre la Belgique et ses voisins, le degré de concurrence et la qualité des réseaux sont souvent mis en avant. La dynamique concurrentielle en Belgique a déjà été abordée plus haut. Cette section examine s'il pourrait y avoir un lien entre la qualité des réseaux et le niveau des prix dans un pays.
36. En ce qui concerne la qualité des réseaux mobiles, deux sources brossent un tableau mitigé. Le pays désigné dans la présente étude comme étant le moins cher en termes de services mobiles – la France – ne s'en sort pas particulièrement bien dans les études sur la qualité des réseaux mobiles en ce qui concerne la vitesse de téléchargement. En revanche, les réseaux néerlandais sont parmi les meilleurs d'Europe. Les vitesses de téléchargement mobiles en Allemagne sont faibles dans un contexte international, et certainement par rapport aux autres pays étudiés, tandis que les prix ne sont certainement pas les moins chers. La Belgique surpasse l'Allemagne en termes de vitesse de téléchargement, mais est à la traîne par rapport aux autres pays étudiés. En ce qui concerne l'expérience de la vidéo mobile, il n'y a pas de différences significatives entre la Belgique et ses voisins.

	Niveau des prix des abonnements mobiles (Étude IBPT)	Indicateurs			
		Vitesse de téléchargement mobile (Mbit/s, 107 pays) <sup>7</sup>		L'expérience de la vidéo mobile (% , 85 pays) <sup>8</sup>	
1. France	Bon marché	132	26 <sup>e</sup>	70	29 <sup>e</sup>
2. Pays-Bas	Plutôt bon marché à cher	164	12 <sup>e</sup>	75	3 <sup>e</sup>
3. Luxembourg	Plutôt cher à cher	143	19 <sup>e</sup>	<i>Non disponible</i>	
4. Belgique	Plutôt bon marché	111	39 <sup>e</sup>	71	23 <sup>e</sup>
5. Allemagne	Plutôt cher à cher	72	66 <sup>e</sup>	68	34 <sup>e</sup>

Tableau 4. Comparaison entre le niveau de prix et la qualité du réseau pour les services mobiles.

37. L'aperçu ci-dessus ne donne en aucun cas une image exhaustive de la qualité globale des réseaux. Dans tous les cas, on ne peut pas démontrer qu'il existe un lien certain entre la qualité des réseaux mobiles et le niveau des prix sur la base des indicateurs ci-dessus, par exemple l'existence de prix élevés qui pourraient être justifiés par une qualité de réseau élevée. En outre, le niveau des prix – à l'exception de la France – n'est pas univoque. Par conséquent, une corrélation (et a fortiori une relation de cause à effet) entre la qualité des réseaux mobiles et la différence de prix entre les pays étudiés semble difficile à établir à première vue.
38. Quant à la qualité des réseaux fixes, les observations de différentes sources à ce sujet sont résumées dans le tableau ci-dessous.

<sup>7</sup> Les résultats de Speedtest.net datent de septembre 2025 (source : [Speedtest](#)).

<sup>8</sup> L'expérience de la vidéo mobile mesure la qualité des vidéos diffusées sur les appareils via les données mobiles, sur la base de facteurs tels que la qualité de l'image, le temps de chargement et les interruptions. Le score d'un pays correspond au score le plus élevé d'un opérateur dans ce pays. Le classement est établi de la même manière (source : [Opensignal](#)).

	Niveau de prix de l'internet standalone et des offres groupées (Étude IBPT)	Indicateurs					
		Couverture haut débit VHCN (% , 28 pays) <sup>9</sup>		Couverture FTTH/B (% , 28 pays) <sup>10</sup>		Vitesse de téléchargement (Mbit/s, 154 pays) <sup>11</sup>	
1. France	Bon marché	87	12 <sup>e</sup>	87	6 <sup>e</sup>	316	5 <sup>e</sup>
2. Pays-Bas	Plutôt bon marché	98	2 <sup>e</sup>	85	10 <sup>e</sup>	213	25 <sup>e</sup>
3. Allemagne	Plutôt bon marché à cher	77	21 <sup>e</sup>	37	27 <sup>e</sup>	100	60 <sup>e</sup>
4. Luxembourg	Plutôt bon marché à plutôt cher	95	5 <sup>e</sup>	82	11 <sup>e</sup>	194	31 <sup>e</sup>
5. Belgique	Plutôt cher à cher	94	8 <sup>e</sup>	31	28 <sup>e</sup>	126	51 <sup>e</sup>

Tableau 5. Comparaison entre le niveau de prix et la qualité du réseau pour les services Internet fixes à haut débit.

39. Pour le segment fixe, il ne semble pas non plus y avoir de lien entre le niveau des prix et la qualité des réseaux parmi l'ensemble des pays. La France est le pays le moins cher dans l'ensemble, alors que ses indicateurs de qualité sont parmi les meilleurs. Le réseau néerlandais est qualitatif par rapport à d'autres pays étudiés, alors que ce pays peut être qualifié de plutôt bon marché. Le Luxembourg dispose d'une bonne couverture haut débit et FTTH, mais les prix y sont plutôt chers. La couverture haut débit (VHCN) en Belgique est excellente, mais le déploiement du FTTH est à la traîne. La vitesse de téléchargement constatée est la deuxième plus faible des cinq pays. Pour le segment fixe également, le niveau de prix – à l'exception de la France – n'est pas univoque. Une corrélation entre la qualité des réseaux fixes et la différence de prix entre les pays étudiés semble également difficile à établir à première vue. Les exemples de la France et des Pays-Bas démontrent qu'une qualité élevée et des prix compétitifs ne s'excluent pas nécessairement.

Bernardo Herman  
 Membre du Conseil

Peggy Valcke  
 Membre du Conseil

Stefaan Vyverman  
 Membre du Conseil

Michel Van Bellinghen  
 Président du Conseil

<sup>9</sup> Ce paramètre concerne la couverture du réseau à très haute capacité ou « Very High Capacity Network » (VHCN) en % des ménages. (Source : [DESI 2025](#))

<sup>10</sup> La couverture FTTH/B est le pourcentage de ménages ayant accès à la fibre optique jusqu'à l'habitation ou jusqu'au bâtiment. (source : [DESI 2025](#))

<sup>11</sup> Les résultats de Speedtest.net datent de septembre 2025. (Source : [Speedtest](#))

## Annexe 1. Méthodologie

40. La comparaison internationale exposée par l'IBPT dans le présent rapport suit la même approche méthodologique que lors des éditions précédentes de l'étude. Les caractéristiques principales de cette méthodologie sont rappelées dans la présente annexe.
41. La comparaison porte sur les prix nominaux des services de télécommunications résidentiels fixes, groupés et mobiles de cinq pays : Allemagne, Belgique, France, Luxembourg et Pays-Bas. Les données utilisées ont été collectées au cours du mois d'octobre 2025. Afin de prendre en compte les différences socio-économiques existant entre les pays étudiés, les prix nominaux pratiqués par chacun des opérateurs de chaque pays ont été systématiquement normalisés en utilisant la méthode « PPA » (parité de pouvoir d'achat).
42. Comme pour les éditions précédentes, l'étude prend comme angle d'attaque la demande et donc les besoins que différents types de consommateurs de services de télécommunications désirent satisfaire. Concrètement, l'IBPT a établi une série de profils de consommateurs définis à partir de besoins en télécommunications à satisfaire. Ces besoins sont chaque fois considérés comme étant un minimum à satisfaire, c.-à-d. que toute solution répondant à ces besoins (y compris lorsqu'elle inclut davantage de services ou de volume que nécessaire) est identifiée comme acceptable pour le consommateur. Dans cette étude, ce dernier portera ensuite son choix sur l'offre au prix le plus bas parmi toutes les options.
43. Les prix retenus pour effectuer les comparaisons sont les prix des offres les moins chères qui répondent au minimum aux besoins en télécommunications à satisfaire pour différents profils de consommateurs. Ainsi, à titre d'exemple, dans le cas d'un consommateur dont les besoins sont de disposer au minimum d'un service 1P mobile avec 10 Go de données, 1 000 minutes d'appels et 200 SMS, il sera examiné pour chaque opérateur étudié quel est le service le moins cher répondant au minimum à ce besoin. Ensuite, les solutions obtenues pour chaque opérateur sont comparées entre elles afin de déterminer laquelle est la moins chère au niveau d'un pays. Ce dernier résultat sera ensuite comparé avec celui obtenu de la même manière pour les autres pays afin d'évaluer le niveau tarifaire de ces pays entre eux.
44. Les prix utilisés pour l'analyse sont les prix récurrents à long terme demandés pour les services considérés, c.-à-d. sans tenir compte d'éventuelles promotions temporaires, et exclusion faite des coûts uniques (frais d'installation et d'activation).
45. Les opérateurs dont les offres ont été utilisées pour mener la comparaison sont ceux disposant d'une part de marché fixe et/ou mobile de plus de 5 % dans leur pays. Les principales marques secondaires de ces opérateurs font également partie du panel étudié. La liste complète de ces opérateurs est reprise dans le tableau ci-dessous.

	<b>Groupe/opérateur</b>	<b>Internet haut débit fixe et offres groupées</b>	<b>Téléphonie mobile</b>
<b>Belgique</b>	Proximus Telenet Orange	Proximus/Scarlet [40-50 %] Telenet/Tadaam [30-40 %] Orange [20-30 %]	Proximus/Scarlet/M.Vikings [40-50 %] BASE/Telenet [20-30 %] Orange/hey! [20-30 %]
<b>Allemagne</b>	Deutsche Tel. Vodafone O2 1&1 Freenet	Telekom/Congstar [30-40 %] Vodafone [20-30 %] O2 [<10 %] 1&1 [10-20 %] -	Telekom/Congstar [20-30 %] Vodafone/SIMon [20-30 %] O2 [20-30 %] 1&1 [10-20 %] Freenet [<10 %]
<b>France</b>	Orange SFR Bouygues T. Free	Orange/Sosh [30-40 %] SFR/Red-by-SFR [20-30 %] Bouygues T. [10-20 %] Free [20-30 %]	Orange/Sosh [30-40 %] SFR/Red-by-SFR [20-30 %] Bouygues T/NRJMobile [10-20 %] Free [20-30 %]
<b>Luxembourg</b>	Post Lux Tango Orange Lux. Online Eltrona	Post Lux [50-60 %] Tango [10-20 %] Orange [<10 %] Lux. Online [<10 %] Eltrona [<10 %]	Post Lux [40-50 %] Tango [30-40 %] Orange [10-20 %] Lux. Online [<10 %] -
<b>Pays-Bas</b>	KPN VodafoneZiggo Odido	KPN [30-40 %] VodafoneZiggo [30-40 %] Odido [10-20 %]	KPN/Simyó/Youfone [20-30 %] Vodafone/HollandseNieuwe [20-30 %] Odido/Simpel [20-30 %]

Figure 3. Liste des opérateurs satisfaisant au critère énoncé ci-dessus – Entre crochets : les parts de marché des opérateurs (sources : régulateurs nationaux, IDate 2025 et publications financières des opérateurs)

46. Pour ce qui est de l'internet fixe, les abonnements offerts via FWA (« Fixed Wireless Access ») ne sont pas pris en compte du fait de leur faible pertinence sur le marché (moins de 2 % des connexions en juin 2025).
47. Pour ce qui est de la télévision, les abonnements basés sur l'utilisation d'une application et l'absence de décodeur ne sont pas pris en compte du fait de leur faible pertinence sur le marché (moins de 3 % des connexions fin 2024).

**Profils non convergents (pas de composante mobile)**

<b>x-Play</b>	<b>Étude 2024</b>	<b>Modifications 2025</b>	<b>Remarques</b>
1P Internet	50 Mbit/s – 150 Go	Inchangé	Correspond à un profil de consommateurs avec des besoins limités
	100 Mbit/s – Volume illimité	Inchangé	La quasi-totalité des services 1P BB à 100 Mbit/s ou plus sont vendus avec un volume illimité
	200 Mbit/s – Volume illimité	Inchangé	Correspond à un profil de consommateurs avec des besoins modérés
	1 Gbit/s – Volume illimité	Inchangé	Correspond à un profil de consommateurs avec des besoins importants
3P BB + TV + TF	50 Mbit/s – Volume limité à 150 Go – 30 chaînes de télévision	Inchangé	Correspond à un profil de consommateurs avec des besoins limités
	100 Mbit/s – Volume illimité – 50 chaînes de télévision	Inchangé	La quasi-totalité des services 3P BB TF TV avec au moins 50 chaînes de télévision sont vendus avec une vitesse d'au moins 100 Mbit/s

**Profils convergents (avec composante mobile)**

<b>x-Play</b>	<b>Étude 2024</b>	<b>Modifications 2025</b>	<b>Remarques</b>
2P BB Mob	100 Mbit/s – Volume BB illimité – Volume mobile de 10 Go	Inchangé	La quasi-totalité des services 2P BB et TM sont vendus avec une vitesse d'au moins 100 Mbit/s
	200 Mbit/s – Volume BB illimité – Volume mobile de 10 Go	Inchangé	Profil pour tenir compte de la croissance des services dont le débit est supérieur à 100 Mbit/s
4P	100 Mbit/s – Volume BB illimité – 50 chaînes de télévision – Volume mobile de 10 Go	Inchangé	-
	200 Mbit/s – Volume BB illimité – 50 chaînes de télévision – Volume mobile de 10 Go	Inchangé	-